



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le 12 avril à 19h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MEDOC,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2017

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

ORDRE du TABLEAU	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Emile MEDINA	*			
5	Mélanie KOVACEVIC	*			
6	Alain BLANCHARD	*			
7	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	*			
8	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
9	Mireille JUNCK	*			
10	Thierry LARTIGUE	*			
11	Joëlle ARAGON	*			
12	Christophe MERGALET	*			
13	Stéphane LE BDT	*			
14	Cédric COUTURIER	Vote jusqu'à la délibération n°2017-021-1	*	Christophe MERGALET (A partir délibération n°2017-021-2)	
15	Salima MAHFOUD		*	Dominique FEDIEU	
16	Jean-Claude MARTIN	*			
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Jocelyn PEREZ	*			
19	Sylvie ITIER		*	SANS OBJET	

ORDRE DU JOUR

COMpte-RENDU DE LA SEANCE DU 21 MARS 2017

2017-016-1 : APPROBATION DU COMpte ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

2017-016-2 : BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

2017-016-3 : APPROBATION DU COMpte ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

2017-016-4 : BUDGET ANNEXE DES COMMERCES -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

2017-016-5 : APPROBATION DU COMpte ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC

2017-016-6 : BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

2017-016-7 : APPROBATION DU COMpte ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

2017-016-8 : BUDGET ANNEXE CULTUREL -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

2017-017-1 : APPROBATION DU COMpte DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

2017-017-2 : APPROBATION DU COMpte DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

2017-017-3 : APPROBATION DU COMpte DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC

2017-017-4 : APPROBATION DU COMpte DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

2017-018 : SUBVENTION BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2017

2017-019 : SUBVENTION BUDGET ANNEXE CULTUREL 2017

2017-020 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

2017-021-1 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

2017-021-2 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERCES 2017

2017-021-3 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT MEDOC 2017

2017-021-4 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2017

2017-021-5 : PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

2017-022 : INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS MUNICIPAUX

2017-023 : INFORMATISATION DE L'ECOLE VAUBAN-ATTRIBUTION DU MAPA

A **19h34**, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. Dix-sept (17) membres du Conseil Municipal sont alors présents. Deux (2) sont excusés : Madame Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Monsieur Dominique FEDIEU et Madame Sylvie ITIER, sans procuration.

Le quorum étant atteint, la validité de la séance est proclamée.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour désigner le secrétaire de séance. Monsieur Alain GUICHOUX, seul candidat, est désigné **Secrétaire de Séance à l'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte-rendu de la séance du 21 mars 2017.

Après en avoir délibéré, par **17 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 ABSTENTION** (Jean-Claude MARTIN), le **Conseil Municipal** adopte le compte-rendu de la séance du 21 mars 2017.

2017-016-1

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Principal. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote, Aucune demande en ce sens n'étant exprimée,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Principal 2016 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillé du Compte Administratif 2016 du Budget Principal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2016 du Budget Principal au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, porteur d'une procuration pour Madame Salima MAHFOUD, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR**, **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ), **2 Voix CONTRE** (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Principal 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		17 106,09 €		199 878,93 €		216 985,02 €
Opérations de l'exercice	30 785,27 €			132 567,54 €		101 782,27 €
TOTAUX	30 785,27 €	17 106,09 €		332 446,47 €		318 767,29 €
Résultats de clôture	13 679,18 €			332 446,47 €		318 767,29 €
Restes à réaliser	774 646,81 €	595 754,68 €			178 892,13 €	
TOTAUX CUMULES	788 325,99 €	595 754,68 €		332 446,47 €		139 875,16 €
RESULTATS DEFINITIFS	192 571,31 €			332 446,47 €		139 875,16 €

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2016 du Budget Principal.
3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.
4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2016 du Budget Principal, les membres suivants du Conseil Municipal :

Monsieur Alain GUICHOUX
Madame Marie-Christine SEGUIN
Monsieur Emile MEDINA
Madame Mélanie KOVACEVIC
Monsieur Alain BLANCHARD
Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD

Madame Claudie DUSSOUCHAUD
Madame Mireille JUNCK
Monsieur Thierry LARTIGUE
Monsieur Joëlle ARAGON
Monsieur Christophe MERGALET
Monsieur Stéphane LE BOT

Monsieur Cédric COUTURIER
Monsieur Jean-Claude MARTIN
Madame Corinne FONTANILLE
Monsieur Jocelyn PEREZ

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-016-1 comme suit :

Pour : 13 Contre : 2 Absentions : 1

2017-016-2 BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2016, en ce qui concerne le Budget Principal. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Principal relatif à l'exercice 2016, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2016, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ), **2 Voix CONTRE** (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN) :

1. **APPROUVE** le résultat du Budget Principal pour l'exercice 2016, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2016 et **AFFECTE** le résultat au Budget Principal de l'exercice 2017, et ceci comme suit :

BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016			
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT		132 567,54 €
	DEFICIT		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT		199 878,93 €
	DEFICIT		
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)		332 446,47 €
	DEFICIT (A2)		
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT		
	DEFICIT		-30 785,27 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)	EXCEDENT		17 106,09 €
	DEFICIT		
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-ROOI		
	DEFICIT-DOOI		-13 679,18 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			774 646,81 €
Recettes d'investissement restant à réaliser			595 754,68 €
SOLDES DES RESTES A REALISER			-178 892,13 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)			-192 571,31 €
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)			
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)			192 571,31 €
En dotation complémentaire en réserve (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)			
SOUS TOTAL (R1068)-En excédent reporté à la section de fonctionnement (<i>recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1</i>)			139 875,16 €
RESULTAT DEFICITAIRE (A2)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (<i>recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002</i>)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0002-Déficit Reporté	R002-Excédent Reporté	0001 Salde d'Exécution N	R001 Salde d'exécution N
	139 875,16 €	13 679,18 €	
			R1068
			192 571,31 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-016-2 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 2 Absentions : 1

2017-016-3

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte administratif 2016 du Budget Annexe des Commerces. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Monsieur Jocelyn PEREZ demandant des précisions sur les réalisations du cabinet médical, Monsieur le Maire lui confirme qu'étant donné le calendrier d'exécution de l'opération, une partie des crédits font en effet l'objet d'un report sur l'exercice 2017 au titre des Restes à Réaliser.

Aucune autre demande d'explications complémentaires n'étant exprimée,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe des Commerces 2016 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillé du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe des Commerces,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe des Commerces au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, porteur d'une procuration pour Madame Salima MAHFOUD, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR, 1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ), **2 Voix CONTRE** (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe des Commerces 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES						
Résultats reportés		10 447,95 €		12 756,32 €		23 204,27 €
Opérations de l'exercice		36 177,48 €		9 411,90 €		45 589,38 €
TOTAUX		46 625,43 €		22 168,22 €		68 793,65 €
Résultats de clôture		46 625,43 €		22 168,22 €		68 793,65 €
Restes à réaliser	69 035,62 €	15 000,00 €			69 035,62 €	15 000,00 €
TOTAUX CUMULES	69 035,62 €	61 625,43 €		22 168,22 €		14 758,03 €
RESULTATS DEFINITIFS	7 410,19 €			22 168,22 €		14 758,03 €

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe des Commerces.

3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.

4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe des Commerces, les membres suivants du Conseil Municipal :

Madame Mélanie KOVACEVIC
 Monsieur Alain BLANCHARD
 Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD
 Madame Claudie DUSSOUCHAUD
 Madame Mireille JUNCK

Monsieur Thierry LARTIGUE
 Monsieur Joëlle ARAGON
 Monsieur Christophe MERGALET
 Monsieur Stéphane LE BOT
 Monsieur Cédric COUTURIER

Monsieur Jean-Claude MARTIN
 Madame Corinne FONTANILLE
 Monsieur Jocelyn PEREZ

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-016-3 comme suit :

Pour : 13 Contre : 2 Absentions : 1

2017-016-4

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2016, en ce qui concerne le Budget Annexe des Commerces. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe des Commerces relatif à l'exercice 2016, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2016, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ), **2 Voix CONTRE** (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN) :

- APPROUVE** le résultat du Budget Annexe des Commerces pour l'exercice 2016, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2016 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe des Commerces de l'exercice 2017, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016		
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	9 411,90 €
	DEFICIT	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT	12 756,32 €
	DEFICIT	
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)	22 168,22 €
	DEFICIT (A2)	
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	36 177,48 €
	DEFICIT	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)	EXCEDENT	10 447,95 €
	DEFICIT	
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-ROOI	46 625,43 €
	DEFICIT-DOOI	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		69 035,62 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser		15 000,00 €
SOLDES DES RESTES A REALISER		-54 035,62 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)		-7 410,19 €
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)		
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)		7 410,19 €	
En dotation complémentaire en réserve (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)			
SOUS TOTAL (R1068)-En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1)		14 758,03 €	
RESULTAT DEFICITAIRE (A2)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (<i>recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002</i>)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0002-Deficit Reporté	R002-Excedent Reporté	0001 Solde d'Exécution N	R001 Solde d'exécution N
	14 758,03 €		46 625,43 €
			R1068
			7 410,19 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-016-4 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 2 Absentions : 1

2017-016-5

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MÉDOC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte administratif 2016 du Budget Annexe du Fort-Médoc. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire précise que les crédits relatifs à la quatrième tranche de travaux du corps de garde à la mer font l'objet d'un report sur l'exercice 2017 au titre des Restes à Réaliser, étant donné le calendrier d'exécution de l'opération.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote. Aucune demande en ce sens n'étant exprimée,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2016 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillé du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Fort-Médoc,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Fort-Médoc au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, porteur d'une procuration pour Madame Salima MAHFOUD, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR, 1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ), **2 Voix CONTRE** (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Fort-Médoc, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC						
Résultats reportés		47 195,17 €		10 004,00 €		57 199,17 €
Opérations de l'exercice	56 216,91 €			986,30 €	55 230,61 €	
TOTAUX	56 216,91 €	47 195,17 €		10 990,30 €		1 968,56 €
Résultats de clôture	9 021,74 €			10 990,30 €	1 968,56 €	
Restes à réaliser	185 153,96 €	267 317,88 €				82 163,92 €
TOTAUX CUMULES	194 175,70 €	267 317,88 €		10 990,30 €		84 132,48 €
RESULTATS DEFINITIFS		73 142,18		10 990,30 €		84 132,48 €

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Fort-Médoc.
3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.
4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Fort-Médoc, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Alain GUICHOUX
 Madame Marie-Christine SEGUIN
 Monsieur Emile MEDINA
 Madame Mélanie KOVACEVIC
 Monsieur Alain BLANCHARD
 Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD

Madame Claudie DUSSOUCHAUD
 Madame Mireille JUNCK
 Monsieur Thierry LARTIGUE
 Monsieur Joëlle ARAGON
 Monsieur Christophe MERGALET
 Monsieur Stéphane LE BOT

Monsieur Cédric COUTURIER
 Monsieur Jean-Claude MARTIN
 Madame Corinne FONTANILLE
 Monsieur Jocelyn PEREZ

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-016-5 comme suit :

Pour : 13 Contre : 2 Absentions : 1

2017-016-6

BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015, en ce qui concerne le Budget Annexe du Fort-Médoc. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe du Fort-Médoc relatif à l'exercice 2016, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2016, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFQUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ), **2 Voix CONTRE** (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN) :

1. **APPROUVE** le résultat du Budget Annexe du Fort-Médoc pour l'exercice 2016, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2016 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe du Fort-Médoc de l'exercice 2017, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE FORT MEDOC-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016			
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT		986,30 €
	DEFICIT		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT		10 004,00 €
	DEFICIT		
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)		10 990,30 €
	DEFICIT (A2)		
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT		
	DEFICIT		-56 216,91 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)	EXCEDENT		47 195,17 €
	DEFICIT		
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-R001		
	DEFICIT-D001		-9 021,74 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			185 153,96 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser			267 317,88 €
SOLDES DES RESTES A REALISER			82 163,92 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)			
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)			73 142,18 €
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)			
En dotation complémentaire en réserve (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)			
SOUS TOTAL (R1068) -En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1)			10 990,30 €
	RESULTAT DEFICITAIRE (A2)		
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (<i>recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002</i>)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002-Deficit Reporté	R002-Excedent Reporté	D001 Solde d'Exécution N	R001 Solde d'exécution N
	10 990,30 €	9 021,74 €	
			R1068

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-016-6 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 2 Absentions : 1

2017-016-7

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte administratif 2016 du Budget Annexe Culturel. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Aucune demande en ce sens n'étant exprimée,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de **Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD**,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe Culturel 2016 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillé du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Culturel,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Culturel au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, porteur d'une procuration pour Madame Salima MAHFOUD, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR, 1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ), **2 Voix CONTRE** (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Culturel, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE CULTUREL						
Résultats reportés				10 243,86 €		10 243,86 €
Opérations de l'exercice			3 973,20 €		3 973,20 €	
TOTAUX			3 973,20 €	10 243,86 €		6 270,66 €
Résultats de clôture				6 270,66 €		6 270,66 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				6 270,66 €		6 270,66 €
RESULTATS DEFINITIFS				6 270,66 €		6 270,66 €

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Culturel.

3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.

4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Culturel, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Alain GUICHOUX
Madame Marie-Christine SEGUIN
Monsieur Emile MEDINA
Madame Mélanie KOVACEVIC
Monsieur Alain BLANCHARD
Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD

Madame Claudie DUSSOCHAUD
Madame Mireille JUNCK
Monsieur Thierry LARTIGUE
Monsieur Joëlle ARAGON
Monsieur Christophe MERGALET
Monsieur Stéphane LE BOT

Monsieur Cédric COUTURIER
Monsieur Jean-Claude MARTIN
Madame Corinne FONTANILLE
Monsieur Jocelyn PEREZ

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-016-7 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 2 Absentions : 1

2017-016-8

BUDGET ANNEXE CULTUREL -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015, en ce qui concerne le Budget Annexe Culturel. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe Culturel relatif à l'exercice 2016, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2016, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ), **2 Voix CONTRE** (Corinne FONTANILLE ; Jean-Claude MARTIN) :

- 1. APPROUVE** le résultat du Budget Annexe Culturel pour l'exercice 2016, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2016 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe Culturel de l'exercice 2017, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE CULTUREL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016		
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	
	DEFICIT	-3 973,20 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT	10 243,86 €
	DEFICIT	
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)	6 270,66 €
	DEFICIT (A2)	
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	
	DEFICIT	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)	EXCEDENT	
	DEFICIT	
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-ROOI	
	DEFICIT-DOOI	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'Investissement restant à réaliser		
SOLDES DES RESTES A REALISER		
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)		
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)		
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)		

En dotation complémentaire en réserve (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)			
SOUS TOTAL (R1068)-En excédent reporté à la section de fonctionnement (<i>recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1</i>)		6 270,66 €	
RESULTAT DEFICITAIRE (A2)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (<i>recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002</i>)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0002-Deficit Reporté	R002-Excédent Reporté	0001 Solde d'Exécution N	R001 Solde d'exécution N
	6 270,66 €		R1068

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-016-8 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 2 Absentions : 1

2017-017-1

APPROBATION DU COMPTE de Gestion 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2016 du Budget Principal Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2016.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat. La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2016,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré, par **17 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2016 du Budget Principal sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal, étant entendu que :
 - Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 est excédentaire de 132 567.54 € compte tenu du report de l'exercice 2015 excédentaire de 199 878.93 €, le résultat de clôture est excédentaire de **332 446.47 €**.
 - Le résultat d'investissement de l'exercice 2016 est déficitaire de 30 785.27 €, le report de l'exercice 2015 est excédentaire de 17 106.09 €, en conséquence le résultat de clôture est déficitaire de **13 679.18 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **318 767.29 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-017-1 comme suit :

Pour : 17(dont 1 procuration) Contre : 0 Absentions : 1

2017-017-2

APPROBATION DU COMPTE de Gestion 2016 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2016 du Budget Annexe des Commerces. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2016.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2016,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe des Commerces, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré, par **17 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe des Commerces sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe des Commerces, étant entendu que :
 - Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 est excédentaire de 9 411.90 € compte tenu du report de l'exercice 2015 excédentaire 12 756.32€, le résultat de clôture est excédentaire de **22 168.22 €**.
 - Le résultat d'investissement de l'exercice 2016 est excédentaire de 36 177.48 €, le report de l'exercice 2015 est excédentaire de 10 447.95 €, en conséquence le résultat de clôture est excédentaire de **46 625.43 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **68 793.65 €** en excédent.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-017-2 comme suit :*

Pour : 17(dont 1 procuration) Contre : 0 Absentions : 1

2017-017-3

APPROBATION DU COMPTE de Gestion 2016 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MÉDOC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2016 du Budget Annexe du Fort-Médoc. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2016.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2016,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Fort-Médoc, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré, par **17 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Fort-Médoc sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.

2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Fort-Médoc, étant entendu que :
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 est excédentaire de 986.30 € compte tenu du report de l'exercice 2015 excédentaire 10 004.00 €, le résultat de clôture est excédentaire de **10 990.30 €**.
 - Le résultat d'investissement de l'exercice 2016 est déficitaire de 56 216.91 €, le report de l'exercice 2015 est excédentaire de 47 195.17 €, en conséquence le résultat de clôture est déficitaire de **9 021.74 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **1 968.56 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-017-3 comme suit :

Pour : 17(dont 1 procuration) **Contre :** 0 **Absentions :** 1

2017-017-4

APPROBATION DU COMPTE de Gestion 2016 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2016 du Budget Annexe Culturel. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2016.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat. La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2016,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe Culturel, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré, par **17 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe Culturel sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe Culturel, étant entendu que :
 - Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 est déficitaire de 3 973.20 € compte tenu du report de l'exercice 2015 excédentaire de 10 243.86 €, le résultat de clôture est excédentaire de **6 270.66 €**.
 - Le total de la section s'élève à **6 270.66 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-017-4 comme suit :

Pour : 17(dont 1 procuration) **Contre :** 0 **Absentions :** 1

2017-018

SUBVENTION BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2017

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la subvention du Budget Annexe du Fort-Médoc 2017, provenant du Budget Principal. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Interrogé par Monsieur Jocelyn PEREZ sur la situation du ponton, Monsieur le Maire précise que le Budget étant un acte de prévision, ce sont les recettes actuellement prévues qui sont inscrites au Budget du Fort Médoc, ce qui présente une tendance pour l'activité du ponton sur l'année 2017, qui est en hausse par rapport à l'année 2016. Il ajoute que la gestion du ponton fera l'objet d'un renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat. La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour faire face aux dépenses courantes et charges d'emprunts, il convient de verser une subvention exceptionnelle de 27403,09 EURS au Budget Annexe du Fort Médoc,

Après en avoir délibéré, par **17 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) :

1. **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 27 403,09 EURS au Budget Annexe du Fort-Médoc, pour faire face aux dépenses courantes et charges d'emprunts.
2. **DECIDE** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif Principal 2017 au compte de dépense 67441.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-018 comme suit :*

Pour : 17 (dont 1 procuration) Contre : 1 Absentions : 0

2017-019
SUBVENTION BUDGET ANNEXE CULTUREL 2017

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la subvention du Budget Annexe Culturel 2016, provenant du Budget Principal. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur Jocelyn PEREZ s'interroge sur le montant de subvention versé, au regard du niveau du résultat de l'exercice. Madame Marie-Christine SEGUIN indique qu'il faut être prudent sur les recettes qui seront générées et que des événements précédemment budgétés sur le Budget Principal sont désormais affectés sur le Budget Culturel, pour plus de cohérence, comme le forum de associations et les œufs de pâques.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour faire face aux dépenses courantes et charges d'emprunts, il convient de verser une subvention exceptionnelle de 8250 EURS au Budget Annexe Culturel,

Après en avoir délibéré, par **17 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) :

1. **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 8 250 EURS au Budget Annexe Culturel, pour faire face aux dépenses courantes.
2. **DECIDE** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif Principal 2017 au compte de dépense 67441.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-019 comme suit :*

Pour : 17 (dont 1 procuration) Contre : 1 Absentions : 0

2017-020
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2017. En préambule, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le contexte national dans lequel doit se réaliser une proposition relative au vote des taux d'imposition. Il poursuit en proposant une stabilité des taux appliqués, qui sont inchangés par rapport au précédent exercice.

Monsieur Stéphane LE BOT déclare à l'assemblée se féliciter qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux et que la commune poursuive ses investissements en dépit des baisses récurrentes des dotations.

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD indique que beaucoup de collectivités augmentent. Monsieur le Maire précise qu'une augmentation est envisagée au niveau communautaire et qu'il n'y a pas d'évolution au niveau départemental. Il ajoute que l'augmentation des bases dépend quant à elle du vote national du parlement. Il conclut en indiquant que la question de l'évolution de la fiscalité est un paramètre nécessairement pris en compte lors des débats ponctuant le travail de préparation budgétaire.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, la proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote annuel des taux d'imposition,

Considérant que plusieurs éléments de contexte contribuent à la définition du niveau des taux d'imposition 2017, notamment la situation financière de la commune, la révision annuelle des bases d'imposition dans la loi de finances 2017, l'évolution des taux d'imposition décidée par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire et l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement,

Considérant qu'après examen de ces paramètres,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR dont 1 procuration** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **3 ABSTENTIONS** (Alain GUICHOUX ; Marie-Christine SEGUIN ; Jean-Claude MARTIN) :

1. **DECIDE** de reconduire pour l'exercice 2017 le taux des taxes appliqué en 2016, comme suit :

<i>Taxe d'habitation</i>	22,61%
<i>Taxe foncière</i>	23,28%
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	52,37%

2. **PRECISE** qu'en application des taux susmentionnés et en tenant compte de la révision annuelle des bases d'imposition dans la loi de finances 2017, de l'augmentation du nombre d'assujettis et des révisions opérées par la CCID, le produit attendu est le suivant :

<i>Taxe d'habitation</i>	399 774,80 €
<i>Taxe foncière</i>	308 460,00 €
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	127206,73 €
<i>Produit des 3 taxes 2017</i>	835 441,53 €

3. **PRESCRIT** que l'état de notification des bases d'imposition pour 2017 (imprimé 1259), dûment complété, soit transmis à la Sous-Préfecture, ainsi qu'au Trésor Public.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-020 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 0 Absentions : 3

2017-021-1
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Principal 2017 Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur le Maire annonce que le vote des Budgets Primitifs se fera formellement chapitre par chapitre.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif.

Monsieur le Maire précise que l'évolution du Chapitre 012 est particulièrement impactée par les remplacements liés au congés maternité constatés dans la collectivité, ainsi que de l'application du dispositif de revalorisation des grilles indiciaires, dans le cadre de l'accord Parcours professionnels, carrières et rémunérations » qui s'applique dans toute la fonction publique. Cette évolution étant compensé au Chapitre 013, en recettes.

Concernant le Chapitre 065, Madame Corinne FONTANILLE fait part à l'Assemblée de son intention de voter CONTRE, en raison de son opposition à la subvention versée au Comité de jumelage, exposant qu'une partie de la subvention vise à prendre en charge le déplacement au Japon du Secrétaire Général.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une représentation officielle de la Commune avec l'encadrement d'une délégation de jeunes, ce qui constitue une responsabilité particulière, puisque cela implique d'accompagner et d'encadrer des mineurs à l'étranger. Il rappelle que l'agent a été officiellement mandaté, dès lors qu'il a été constaté un déficit de candidatures volontaires d'élus municipaux et de membres du comité de jumelage pour participer à la délégation, lui-même n'étant d'ailleurs pas disponible pour ce déplacement, car ayant déjà été membre d'une délégation adulte qui s'est rendu au Japon au mois de novembre 2016. Concernant l'agent mandaté, il indique que s'agissant donc d'un déplacement professionnel, comme cela pu être le cas précédemment, la commune se doit de prendre en charge les frais professionnels en résultant.

Monsieur le Maire précise en outre que l'achat des billets devant être réalisé de manière globale et simultanée, pour la cohérence des réservations des vols et des sièges, le Comité de Jumelage a procédé en effet à l'acquisition des billets, la subvention supplémentaire devant permettre de verser la contribution de la commune au financement du billet de l'agent susvisé. Il rappelle par ailleurs qu'avant la création du comité de jumelage en 2008, les billets de tous les enfants et adultes étaient en majeure partie financés par la commune, à hauteur de 50%, et de manière complémentaire par le mécénat de Monsieur YOKO. Depuis 2008, il indique que des économies ont été réalisées, d'autant plus que les élus financent désormais sur leurs derniers personnels ce type de déplacement, lui-même ayant systématiquement financé personnellement ses déplacements au Japon.

Concernant le Chapitre 024, Monsieur le Maire indique qu'un accord a été trouvé avec GIRONDE HABITAT pour la cession de logements et locaux commerciaux communaux à hauteur de 500 000 EUROS. Il indique que cela permettra d'améliorer le confort des logements et que la cession est logique car la gestion de ce type de biens relève du cœur de métier de Gironde Habitat et non plus de celui de la commune.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Principal,

Considérant que le projet de Budget Primitif Principal a fait l'objet d'une présentation préalable en commission finances, en séance du 5 avril 2017,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Principal 2017 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2017, chapitre par chapitre, et pour la section d'investissement d'une lecture complémentaire par opérations.

Après en avoir délibéré :

I. **APPROUVE** le Budget Primitif Principal 2017, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

Section de Fonctionnement-Compte Dépenses

BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	586154,41	0	591328	591328	0,88%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	B	812285,96	0	884718,74	884718,74	8,92%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C	22418	0	15358	15358	-31,49%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	D	116622,82	0	115411,32	115411,32	-1,04%	16 dont 1 procuration	2-Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE	0	ADOPTE
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	E=A+B+C+D	1537481,19	0	1606816,06	1606816,06	4,51%				
66	CHARGES FINANCIERES	F	39113,03	0	35730,24	35730,24	-8,65%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G	34100	0	36153,09	36153,09	6,02%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	H=E+F+G	1610694,22	0	1678699,39	1678699,39	4,22%				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I	226326,1		183928,25	183928,25	-18,73%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	1000		3978,65	3978,65	297,87%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	K=I+J	227326,1	0	187906,9	187906,9	-17,34%				
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	L=H+K	1838020,32	0	1866606,29	1866606,29	1,56%				
					0002/RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	M	0				
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2017	N=L+M	1866606,29				

Section de Fonctionnement-Compte Recettes

BUDGET PRINCIPAL-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	ÉVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	A	86542,37	0	166735,32	166735,32	92,66%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	B	134994,04	0	129296,81	129296,81	-4,22%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
73	IMPOTS ET TAXES	C	889127	0	903399	903399	1,61%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	D	491771	0	496800	496800	1,02%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	35206,98	0	30000	30000	-14,79%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		F=A+B+C+D+E	1637641,39	0	1726231,13	1726231,13	5,41%				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	G	500	0	500	500	0,00%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=F+G	1638141,39	0	1726731,13	1726731,13	5,41%				
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	I	0	0	0	0		17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		J=I	0	0	0	0					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		K=H+J	1638141,39	0	1726731,13	1726731,13	5,41%				
RO02/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1						I	139875,16				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						J=H+I	1866606,29				

Section d'investissement-Compte Dépenses

BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION/CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
OP 10001	VOIES ET RESEAUX	A	3011,14	0	0	0		17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
OP 10002	PLAN LOCAL D'URBANISME	B	18913	7326,98	861	8187,98	-56,71%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
OP 10003	ACQUISITION MOBILIER MATERIEL	C	56164,54	28304	35484,35	63788,35	13,57%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
OP 10004	BATIMENTS COMMUNAUX	D	816850,94	619105,62	112835,32	731940,94	-10,39%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
OP 10005	EQUIPEMENTS SPORTIFS	E	117624	112624,01	9600	122224,01	3,91%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
OP 10013	TRAVAUX HYDRAULIQUES	F	2364	0	0	0		17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
OP 10014	TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS	G	302083,42	6643,2	45839,75	52482,95	-82,63%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		H=A+B+C+D+E+F+G	1317011,04	774003,81	204620,42	978624,23	-25,69%				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	I	643	643	0	643	0,00%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	J	116623,62	0	120028,05	120028,05	2,92%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		K=I+J	117266,62	643	120028,05	120671,05	2,90%				
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		L=H+K	1434277,66	774646,81	324648,47	1099295,28	-23,36%				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	M	0	0	0	0		17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	N	12463,38	0	12463,38	12463,38	0,00%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		O=M+N	12463,38	0	12463,38	12463,38	0,00%				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		P=L+O	1446741,04	774646,81	337111,85	1111758,66	-23,15%				
0001/SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DU ANTICIPE						Q	13679,18				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2017						R=P+Q	1125437,84				

Section d'investissement-Compte Recettes

BUDGET PRINCIPAL-RECETTES D'INVESTISSEMENT											
CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	351283,25	248886,25	4930	253816,25	-27,75%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	75000	75000	-6000	69000	-8,00%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		C=A+B	426283,25	323886,25	-1070	322816,25	-24,27%				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-HORS 1068	D	103000	0	90000	90000	-12,62%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	E	210693,79	0	192571,31	192571,31		17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	F	0	0	319680	319680		17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		G=D+E+F	313693,79	0	602251,31	602251,31	91,99%				
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		H=C+G	739977,04	323886,25	601181,31	925067,56	25,01%				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I	226326,1	0	183928,25	183928,25	-18,73%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	1000	0	16442,03	16442,03	1544,20%	17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	K	12463,38	0	0	0		17 dont 1 procuration	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		L=I+J+K	239789,48	0	200370,28	200370,28	-16,44%				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		M=H+L	979766,52	323886,25	801551,59	1125437,84	14,87%				
ROOI/SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						N	0				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						O=M+N	1125437,84				

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Principal 2017, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Dominique FEDIEU
Monsieur Alain GUICHOUX
Madame Marie-Christine SEGUIN
Monsieur Emile MEDINA
Madame Mélanie KOVACEVIC

Monsieur Alain BLANCHARD
Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD
Madame Claudie DUSSOUCHAUD
Madame Mireille JUNCK
Monsieur Thierry LARTIGUE

Monsieur Joëlle ARAGON
Monsieur Christophe MERGALET
Monsieur Stéphane LE BOT
Monsieur Cédric COUTURIER

*Monsieur Dominique FEDIEU porteur d'une procuration au nom de
Madame Salima MAHFOUD
Monsieur Jean-Claude MARTIN
Madame Corinne FONTANILLE
Monsieur Jocelyn PEREZ*

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-021-1, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessus.

2017-021-2

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERCES 2017

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe des Commerces 2017 Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif.

A 21h00, Monsieur Cédric COUTURIER quitte la séance pour une obligation professionnelle et confie une procuration à Monsieur Christophe MERGALET.

Seize (16) membres du Conseil Municipal sont alors présents. Trois (3) sont excusés : Madame Salima MAHFQUD qui a donné procuration à Monsieur Dominique FEDIEL, Monsieur Cédric COUTURIER qui a donné procuration à Monsieur Christophe MERGALET et Madame Sylvie ITIER, sans procuration.

Monsieur le Maire précise qu'un produit exceptionnel est programmé au Budget, lié à la partie de la vente immobilière à Gironde Habitat. Monsieur Alain GUICHOUX, 1^{er} Adjoint indique que l'emprunt réalisé en 2007 à un taux de 4,95% ne peut être soldé, au motif que les modalités de calcul des pénalités de remboursement anticipés sont très défavorables compte tenu de la durée restant à courir., mais que celui contracté en 2016 pour les travaux du cabinet médical pourra l'être. Il ajoute que la location des commerces restants permettra de couvrir le besoin lié aux annuités de remboursement de l'emprunt.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe des Commerces,

Considérant que le projet de Budget Primitif Annexe des Commerces a fait l'objet d'une présentation préalable en commission finances, en séance du 27 mars 2017,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe des Commerces 2017 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe des Commerces pour l'exercice 2017, chapitre par chapitre, et pour la section d'investissement d'une lecture complémentaire par opérations,

Après en avoir délibéré :

- I. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe des Commerces 2017, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

Section de Fonctionnement-Compte Dépenses

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	11089,43	0	14722,94	14722,94	32,77%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	B	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	D	5071,09	0	5071,09	5071,09	0,00%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		E=A+B+C+D	16160,52	0	19794,03	19794,03	22,48%				
66	CHARGES FINANCIERES	F	11343,26	0	11895,37	11895,37	4,87%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=E+F+G	27503,78	0	31689,4	31689,4	15,22%				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I	13000		0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	21092,94		204338,72	204338,72	868,75%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		K=I+J	34092,94	0	204338,72	204338,72	499,36%				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		L=H+K	61596,72	0	236028,12	236028,12	283,18%				
0002/RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE						M	0				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2017						N=L+M	236028,12				

Section de Fonctionnement-Compte Recettes

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-RECETTES DE FONCTIONNEMENT											
CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	A	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	I-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	B	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	I-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
73	IMPOTS ET TAXES	C	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	I-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	D	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	I-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	44760,4	0	36870	36870	-17,63%	17 dont 2 procurations	I-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		F=A+B+C+D+E	44760,4	0	36870	36870	-17,63%				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	G	0	0	180320	180320		17 dont 2 procurations	I-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=F+G	44760,4	0	217190	217190	385,23%				
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	I	4080		4080	4080	0,00%	17 dont 2 procurations	I-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTÉ
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		J=I	4080	0	4080	4080	0,00%				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		K=H+J	48840,4	0	221270	221270	353,05%				
ROOZ/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1						I	14758,12				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						J=H+I	236028,12				

Section d'investissement-Compte Dépenses

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-DEPENSES D'INVESTISSEMENT											
OPERATION/CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
OP 00101	QUARTIER MONEINS	A	7975,51	7135	0	7135	-10,54%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
OP 00102	MAISON DE SANTE	B	184000	61900,62	16675,24	78575,86	-57,30%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		C=A+B	191975,51	69035,62	16675,24	85710,86	-55,35%				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	D	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	E	13485,38	0	198583,48	198583,48	1372,58%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		F=D+E	13485,38	0	198583,48	198583,48	1372,58%				
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		G=C+F	205460,89	69035,62	215258,72	284294,34	38,37%				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	H	4080	0	4080	4080	0,00%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	I	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		J=H+I	4080	0	4080	4080	0,00%				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		K=G+J	209540,89	69035,62	219338,72	288374,34	37,62%				
0001/SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						L	0				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2017						M=K+L	288374,34				

Section d'Investissement-Compte Recettes

BUDGET ANNEXE DES COMMERCEs-RECETTES D'INVESTISSEMENT											
CHAPITRE	LIBELLE		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	0	0	15000	15000		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	15000	15000	0	15000	0,00%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		C=A+B	15000	15000	15000	30000	100,00%				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-HORS 1068	D	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	E	0	0	7410,19	7410,19		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	F	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		G=D+E+F	0	0	7410,19	7410,19					
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		H=C+G	15000	15000	22410,19	37410,19	149,40%				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I	13000	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	21092,94	0	204338,72	204338,72	868,75%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	K	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOpte
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		L=I+J+K	34092,94	0	204338,72	204338,72	499,36%				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		M=H+L	49092,94	15000	226748,91	241748,91	392,43%				
RDDI/SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						N	46625,43				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						O=M+N	288374,34				

2. PREND ACTE qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe des Commerces 2017, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Dominique FEDIEU
 Monsieur Alain GUICHOUX
 Madame Marie-Christine SEGUIN
 Monsieur Emile MEDINA
 Madame Mélanie KOVACEVIC

Monsieur Alain BLANCHARD
 Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD
 Madame Claudie DUSSOUCHAUD
 Madame Mireille JUNCK
 Monsieur Thierry LARTIGUE

Monsieur Joëlle ARAGON
 Monsieur Christophe MERGALET
 Monsieur Stéphane LE BOT
 Monsieur Christophe MERGALET porteur d'une procuration au nom de
 Monsieur Cédric COUTURIER

Monsieur Dominique FEDIEU porteur d'une procuration au nom de
 Madame Salima MAHFOUD
 Monsieur Jean-Claude MARTIN
 Madame Corinne FONTANILLE
 Monsieur Jocelyn PEREZ

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-021-2, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessus.

2017-021-3

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT MEDOC 2017

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2017 Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc,

Considérant que le projet de Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc a fait l'objet d'une présentation préalable en commission finances, en séance du 27 mars 2017,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2017 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc pour l'exercice 2017, chapitre par chapitre, et pour la section d'investissement d'une lecture complémentaire par opérations,

Monsieur le Maire propose au **Conseil Municipal** qu'il :

- I. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2017, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessus :

Section de Fonctionnement-Compte Dépenses

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	23158,03	0	23068	23068	-0,39%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	B	53184,72		52306,7	52306,7	-1,65%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	D	0	0	4400	4400		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		E=A+B+C+D	76342,75	0	79774,7	79774,7	4,50%				
66	CHARGES FINANCIERES	F	4239,55	0	2456,97	2456,97	-42,05%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=E+F+G	80582,3	0	82231,67	82231,67	2,05%				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I	8436,18		22602,04	22602,04	167,92%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	22019,12		20423,07	20423,07	-7,25%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		K=I+J	30455,3	0	43025,11	43025,11	41,27%				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		L=H+K	111037,6	0	125256,78	125256,78	12,81%				
0002/RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						M	0				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2017						N=L+M	125256,78				

Section de Fonctionnement-Compte Recettes

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	A				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	B	66400		69560	69560	4,76%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
73	IMPOTS ET TAXES	C				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	D				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	0	0	498	498		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	F=A+B+C+D+E	66400	0	70058	70058	5,51%				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	G	19000	0	27403,09	27403,09	44,23%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	H=F+G	85400	0	97461,09	97461,09	14,12%				
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	I	15633,6	0	16805,39	16805,39	7,50%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	J=I	15633,6	0	16805,39	16805,39	7,50%				
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	K=H+J	101033,6	0	114266,48	114266,48	13,10%				
					ROOZ/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	I	10990,3				
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	J=H+I	125256,78				

Section d'investissement-Compte Dépenses

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION/CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
OP 10007	CORPS DE GARDE ET PORTE ROYALE	A	182592,94	181872,94	0	181872,94	-0,39%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
OP 10008	CONSOLIDATION DES VESTIGES	B	1800	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
OP 10010	ELABORATION DE LA ZPPAUP	C	3206,02	3206,02	31,98	3238	1,00%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
OP 10013	SIGNALETIQUE	D	23635,79	0	2683	2683	-88,65%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
OP 10014	CHANTIER FORMATION/POUDRIERE	E	5950	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
OP 10015	PONTON DE L'ESTUAIRE	F	59538,2	0	8900	8900	-85,05%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
OP 10016	ACCUEIL FORT MEDOC	G	5235,88	75	0	75	-98,57%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
OP 10017	BOULANGERIE	H	0	0	4000	4000		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		I=AA+B+C+D+E+F+G+H	281958,83	185153,96	15614,98	200768,94	-28,79%				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	K	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	L	118029,52	0	91736,45	91736,45	-22,28%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		M=K+L	118029,52	0	91736,45	91736,45	-22,28%				
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		N=I+M	399988,35	185153,96	107351,43	292505,39	-26,87%				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	O	15633,6	0	16805,39	16805,39	7,50%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	P	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		Q=O+P	15633,6	0	16805,39	16805,39	7,50%				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		P=L+O	415621,95	185153,96	124156,82	309310,78	-25,58%				
0001/SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						S	9021,74				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2017						T=S+P	318332,52				

Section d'Investissement-Compte Recettes

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-RECETTES D'INVESTISSEMENT											
CHAPITRE	LIBELLE		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	146840	101317,88	7989,53	109307,41	-25,56%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	0	166000	0	166000		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	C=A+B	146840	267317,88	7989,53	275307,41	87,49%				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-HORS 1068	D	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	E	25131,48	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	F	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	G=D+E+F	25131,48	0	0	0					
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	H=C+G	171971,48	267317,88	7989,53	275307,41	60,09%				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I	8436,18	0	22602,04	22602,04	167,92%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	22019,12	0	20423,07	20423,07	-7,25%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	K	0	0	0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	L=I+J+K	30455,3	0	43025,11	43025,11	41,27%				
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	M=H+L	202426,78	267317,88	51014,64	318332,52	57,26%				
								RODI/SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0
								TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			318332,52

2. PREND ACTE qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2017, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Dominique FEDIEU
 Monsieur Alain GUICHOUX
 Madame Marie-Christine SEGUIN
 Monsieur Emile MEDINA
 Madame Mélanie KOVACEVIC

Monsieur Alain BLANCHARD
 Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD
 Madame Claudie DUSSOCHAUD
 Madame Mireille JUNCK
 Monsieur Thierry LARTIGUE

Monsieur Joëlle ARAGON
 Monsieur Christophe MERGALET
 Monsieur Stéphane LE BOT
 Monsieur Christophe MERGALET porteur d'une procuration au nom de
 Monsieur Cédric COUQUIER

Monsieur Dominique FEDIEU porteur d'une procuration au nom de
 Madame Salima MAHFOUD
 Monsieur Jean-Claude MARTIN
 Madame Corinne FONTANILLE
 Monsieur Jocelyn PEREZ

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-021-3, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessus.

2017-021-4
BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2017

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe Culturel 2017 Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe Culturel.

Considérant que le projet de Budget Primitif Annexe Culturel a fait l'objet d'une présentation préalable en commission finances, en séance du 16 mars 2017,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe Culturel 2017 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe Culturel pour l'exercice 2017, chapitre par chapitre,

Après en avoir délibéré :

- I. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe Culturel 2017, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

Section de Fonctionnement-Compte Dépenses

BUDGET ANNEXE CULTUREL-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MODALITES CALCUL DES TOTAUX	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT(BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	26208,86	0	15520,66	15520,66	-40,78%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	B				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	D				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		E=A+B+C+D	26208,86	0	15520,66	15520,66	-40,78%				
66	CHARGES FINANCIERES	F				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=E+F+G	26208,86	0	15520,66	15520,66	-40,78%				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		K=I+J	0	0	0	0					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		L=H+K	26208,86	0	15520,66	15520,66	-40,78%				
0002/RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE						M	0				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2017						N=L+M	15520,66				

Section de Fonctionnement-Compte Recettes

BUDGET ANNEXE CULTUREL-RECETTES DE FONCTIONNEMENT											
CHAPITRE	LIBELLE		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RESTE A REALISER au 31/12/2016 (RAR)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE)	TOTAL=RAR+VOTE	EVOLUTION n/n-1	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	A				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	B	1645		0	0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
73	IMPOTS ET TAXES	C				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	D				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	1220	0	1000	1000	-18,03%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		F=A+B+C+D+E	2865	0	1000	1000	-65,10%				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	G	13100	0	8250	8250	-37,02%	17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=F+G	15965	0	9250	9250	-42,06%				
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	I				0		17 dont 2 procurations	1-Jean-Claude MARTIN	0	ADOPTE
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		J=I	0	0	0	0					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		K=H+J	15965	0	9250	9250	-42,06%				
ROD2/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1						1	6270,66				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						J=H+I	15520,66				

Section d'investissement-Compte Dépenses : *Sans objet.*

Section d'investissement-Compte Recettes : *Sans objet.*

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe Culturel 2017, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Dominique FEDIEU
Monsieur Alain GUICHOUX
Madame Marie-Christine SEGUIN
Monsieur Emile MEDINA
Madame Mélanie KOVACEVIC

Monsieur Alain BLANCHARD
Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD
Madame Claudie DUSSOUDCHAUD
Madame Mireille JUNCK
Monsieur Thierry LARTIGUE

Monsieur Joëlle ARAGON
Monsieur Christophe MERGALET
Monsieur Stéphane LE BOT
*Monsieur Christophe MERGALET porteur d'une procuration au nom de
Monsieur Cédric COUTURIER*

*Monsieur Dominique FEDIEU porteur d'une procuration au nom de
Madame Salima MAHFOUD
Monsieur Jean-Claude MARTIN
Madame Corinne FONTANILLE
Monsieur Jocelyn PEREZ*

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-021-4, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessus.

2017-021-5
PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la présentation agrégée des Budgets Primitifs 2017. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur le Maire précise que le vote du Budget ne présente pas de surprise majeure, puisque les gros investissements avaient préalablement été inscrits dès 2016 ; que la vente à Gironde Habitat constitue une bonne alternative au recours à l'emprunt et permet une nouvelle vie aux locaux concernés ; et que l'action de la collectivité se poursuit pour la modernisation des équipements et des services publics de qualité.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-021-1 du 12 avril 2017, portant approbation du Budget Primitif Principal 2017,

Vu la délibération n°2017-021-2 du 12 avril 2017, portant approbation du Budget Primitif Annexe des Commerces 2017,

Vu la délibération n°2017-021-3 du 12 avril 2017, portant approbation du Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2017,

Vu la délibération n°2017-021-4 du 12 avril 2017, portant approbation du Budget Annexe Culturel 2017,

Après en avoir délibéré, par **17 Voix POUR dont 2 procurations** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Cédric COUTURIER qui a donné procuration à Christophe MERGALET), **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) :

1. **PREND ACTE** qu'à la suite de l'approbation de l'ensemble des Budgets Primitifs 2017, la présentation agrégée du Budget Principal et des Budgets Annexes (Annexe des Commerces, Annexe du Fort-Médoc, Annexe Culturel) produit les totaux suivants :

Présentation agrégée 2017	Cumul Sections Fonctionnement	Cumul Sections Investissement
Budget Principal et Budgets Annexes (Budget Annexe des Commerces, Budget Annexe du Fort-Médoc, Budget Annexe Culturel)		
Total compte dépenses	2243411,85	1732144,7
Total compte recettes	2243411,85	1732144,7

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-021-5 comme suit :

Pour : 17 (dont 2 procurations) **Contre :** 1 **Absentions :** 0

2017-022

INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS MUNICIPAUX- Abroge et remplace la délibération n°2014-075 du 17 septembre 2014

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur une modification d'ordre technique de la précédente délibération relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats municipaux, l'indice de référence ne devant plus être présenté par un libellé numérique (intangible), mais par celui textuel c'est à dire : Indice Terminal de la Fonction Publique (susceptible d'évolutions).

A la demande de Monsieur Jocelyn PEREZ, il est précisé au compte-rendu que l'indice majoré à partir duquel sont calculés les montants des indemnités avait précédemment une valeur de 821 points (BRUT 1015), qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 il est fixé à 826 (BRUT 1022), et qu'au 1^{er} janvier 2018 il atteindra 830 (BRUT 1027). Ceci entraîne donc une augmentation de l'indice de référence de 0,6% en 2017 et de 0,48% en 2018. Les taux appliqués étant invariables, le montant des indemnités versées évolue donc dans des proportions similaires à celle de l'augmentation de la valeur numérique de l'indice de référence. En ordre de grandeur, cette revalorisation nationale de l'indice de référence

produit globalement une hausse annuelle de l'enveloppe budgétaire communale consacrée à l'ensemble des indemnités d'environ 350 EURS/an en 2017 et 280 EURS/an en 2018. Il est enfin rappelé que la valeur du point d'indice est au 1^{er} février 2017 de 4,6860 €.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les indemnités de fonction des titulaires de mandats municipaux,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu la délibération n°2014-075 du 17 septembre 2014, portant indemnités de fonction des titulaires de mandats municipaux,

Considérant que ladite délibération a fixé les indemnités de la manière suivante :

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal

Fonctions	Taux (en % de l'indice brut IO15)
Maire	42.5
1 ^{er} Adjoint	15.5
2 ^{ème} Adjoint	15.25
3 ^{ème} Adjoint	15
4 ^{ème} Adjoint	14.75
5 ^{ème} Adjoint	10
Conseillers Municipaux Délégués (nombre : 3)	4

Considérant qu'en vertu des recommandations de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), il convient d'apporter une modification d'ordre technique de la délibération n°2014-075 du 17 septembre 2014,

Considérant que ladite délibération mentionne la valeur (IO15) de l'indice brut terminal de la fonction publique, qui est utilisé pour calculer le montant des indemnités,

Considérant qu'en vertu des recommandations de la DGFIP, il convient de ne pas faire mention de la valeur chiffrée dudit indice brut, susceptible de faire l'objet d'évolutions décidées au plan national, comme c'est le cas au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2018 en application des dispositions du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017,

Considérant que la DGFIP recommande donc une désignation non chiffrée dudit indice et donc l'usage d'une terminologie de portée générale : « indice brut terminal de la fonction publique »,

Considérant qu'en dehors de cette modification technique, les taux précédemment arrêtés par le Conseil Municipal demeurent inchangés,

Considérant qu'il est du ressort du Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints (5), et aux Conseillers Municipaux Délégués (3),

Après en avoir délibéré, par **16 Voix POUR dont 2 procuration** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Cédric COUTURIER qui a donné procuration à Christophe MERGALET), **2 ABSTENTIONS** (Jocelyn PEREZ ; Jean-Claude MARTIN) :

- 1. FIXE** par la présente délibération le montant des indemnités de fonction des titulaires de mandats municipaux, en abrogeant et remplaçant la délibération n°2014-075 du 17 septembre 2014.
- 2. PRECISE** que la somme des indemnités de fonction des titulaires de mandats municipaux est déterminée conformément aux seuils autorisés et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Commune.
- 3. PRECISE** que les dispositions de la présente délibération s'appliquent au 1^{er} janvier 2017.
- 4. FIXE** les indemnités respectives des titulaires de mandats municipaux telles qu'exposées ci-dessous et en conséquence **ANNEXE** à la présente délibération le tableau récapitulatif correspondant :

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal

Fonctions	Taux (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Maire	42.5
1 ^{er} Adjoint	15.5
2 ^{ème} Adjoint	15.25
3 ^{ème} Adjoint	15

4 ^{ème} Adjoint	14.75
5 ^{ème} Adjoint	10
Conseillers Municipaux Délégués (nombre : 3)	4

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-022 comme suit :

Pour : 17 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 2

2017-023
INFORMATISATION DE L'ECOLE VAUBAN-ATTRIBUTION DU MAPA

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur l'attribution du marché à procédure adaptée concernant l'équipement informatique de l'École Vauban.

Il rappelle la genèse du projet et que l'objectif opérationnel est de déployer l'équipement des classes de Cycle 3 dès la rentrée scolaire 2017-2018. Il est précisé par Monsieur Alain GUICHOUX que trois entreprises étaient intéressées par le projet et qu'à l'issue de la consultation les candidats en concurrence était au nombre de deux. Il indique que la collectivité a été accompagnée par le syndicat mixte Gironde Numérique pour analyser ses besoins finaux sur le plan technique et qu'il est proposé de retenir l'offre de la société PSI INFORMATIQUE.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu** le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant qu'en vertu de la délibération n°2014-032, portant délégations données au Maire, et dans le cadre du projet d'informatisation de l'École Vauban adopté par la délibération n°2016-059 du 28 juin 2016, Monsieur le Maire a lancé, par publication en date du 18 novembre 2016 une consultation de type MAPA, portant sur l'objet suivant : INFORMATISATION DE L'ECOLE VAUBAN,

Considérant qu'après réception des offres, dont la date limite de formulation avait été fixée au 16 décembre 2016, et qu'après examen préalable des candidatures et des offres par un groupe de travail ad'hoc et ouverture d'une négociation, qui s'est achevée au 5 avril 2017, il convient d'envisager l'attribution du marché,

Après en avoir délibéré, par **17 Voix POUR dont 2 procurations** (Salima MAHFOUD qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Cédric COUTURIER qui a donné procuration à Christophe MERGALET), **1 ABSTENTION** (Jean-Claude MARTIN) :

1. **EMET** un avis favorable à l'attribution du MAPA « INFORMATISATION DE L'ECOLE VAUBAN » à la société PSI INFORMATIQUE, dont l'offre a été classée au rang 1, au regard des critères de jugement fixés par le règlement de consultation, et dont le montant s'élève au total à 64 006,00 EUROS HT, répartis comme suit :

TRANCHE FERME-Equipement des classes de Cycle 3	30 609,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE 1- Equipement des classes de Cycle 2	17 964,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE 2- Equipement des classes de Cycle 1	15 433,00 €

2. **PREND ACTE** qu'en vertu de ses délégations, Monsieur le Maire va prendre une décision municipale, afin de conclure ledit marché, dans les conditions susvisées, et que par la présente délibération, l'assemblée délibérante en est informée.
3. **PRECISE** que les crédits afférents à la tranche ferme sont inscrits au Budget Principal de l'exercice en cours et que l'exécution de chaque tranche optionnelle demeure subordonnée à une décision expresse de l'acheteur dans un délais de 3 années et que leur affermissement serait liée à l'inscription ultérieure des crédits budgétaires nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2017-023 comme suit :

Pour : 17 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 1

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H42